

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 4 FÉVRIER 2019 À 20h00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LINCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT ABSENTS : Monsieur le conseiller Warren Budning.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général, et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h07.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2019-013

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :
 - **6.2** Inscription du délégué au congrès « Waste Expo » 2019 à Las Vegas, Nevada.
 - **6.3** Inscription du délégué au congrès GSX 2019 à Chicago.
 - **11.3** Résolution pour autoriser le paiement dans un compte REER d'un employé de la cotisation de l'employeur au régime de retraite.

Adoptée

2019-014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- Que l'ordre du jour du conseil régulier soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

2019-015

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 janvier 2019, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2019-016

**ADOPTION – MODIFICATION DE LA SCHEDULE DE SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DE JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 1 du Règlement n° 740-3;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la séance ordinaire du conseil municipal, prévue pour le mardi 2 juillet 2019, aura lieu le mercredi 3 juillet 2019 à 20h00 au Centre communautaire, 30 chemin Lyncroft.

Adoptée

2019-017

INSCRIPTION DU DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS « WASTE EXPO » 2019 À LAS VEGAS, NEVADA

CONSIDÉRANT QUE le congrès « Waste Expo » 2019 se tiendra à Las Vegas, Nevada, du 6 au 9 mai 2019;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les membres du conseil autorisent le délégué suivant à participer au Congrès « Waste Expo 2019 » qui se tiendra à Las Vegas, Nevada, du 6 au 9 mai 2019.

- Monsieur le conseiller Michael Goldwax

Adoptée

2019-018

INSCRIPTION DU DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS GSX 2019 À CHICAGO

CONSIDÉRANT QUE le congrès GSX 2019 se tiendra à Chicago, du 8 au 12 septembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE les membres du conseil autorisent le délégué suivant à participer au Congrès GSX 2019 qui se tiendra à Chicago, du 8 au 12 septembre 2019.

- Monsieur le conseiller Harvey Shaffer

Adoptée

2019-019

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 705-11 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 705 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 705-11 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le Règlement n° 705-11 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets.

Adoptée

2019-020

RÉSOLUTION ANNULANT RÉSOLUTION N° 2018-014 - ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1001-2 CONCERNANT LE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement n° 1001-3 a été adoptée le 4 décembre 2017 par voie de résolution n° 2017-274;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1001-3 a été adoptée le 16 janvier 2018 par voie de résolution n° 2018-014;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1001-3 adoptée n'était pas conforme aux règles établies par le conseil d'Agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1001-3 a été ré-adoptée avec en tenant compte des modifications exigées par l'agglomération de Montréal, le 16 janvier 2018 par voie de résolution n° 2018-117 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2018-114 n'a pas raison d'être;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter l'annulation de la résolution n° 2018-014, Règlement n° 1001-3 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage.

Adoptée

2019-021

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 14 JANVIER 2019

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 14 janvier 2019.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2019-022

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 80, CHEMIN MERTON, LOT N° 2 090 377, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. à l'article 54, tableau 2, afin de permettre la portion de toit plat à 40% au lieu de 20%;
2. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant à 5.8m (19 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 janvier 2019, a recommandé **de reporter** la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **reporte** la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **80, chemin Merton**, lot n° 2 090 377, Zone RA-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 80 chemin Merton:

Aucune intervention

- De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2019-023

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 80, CHEMIN MERTON, LOT N° 2 090 377, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère, Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **80 chemin Merton** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier soit reporté à la recommandation du CCU. L'agrandissement n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.
- De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2019-024

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 29, CHEMIN NORTHCOTE, LOT N° 2 089 616, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant secondaire à 3.97m (13.02 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds);
2. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latérale gauche à 2.05m (6.73 pieds) au lieu de 2.88m (9.45 pieds);
3. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul arrière à 9.6m (31.5 pieds) au lieu de 9.93m (32.58 pieds);
4. à l'article 76, tableau 13, afin de permettre la marge de recul des équipements mécaniques à 1.21m (3.97 pieds) au lieu de 1.5m (4.92 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 janvier 2019, a recommandé *d'approuver* la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseiller Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal approuve la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **29, chemin Northcote**, lot n° 2 089 616, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 29 chemin Northcote:

Aucune intervention

Adoptée

2019-025

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 31, CHEMIN GRANVILLE, LOT N° 2 089 083, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **31 chemin Granville** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 janvier 2019 soit approuvée à la recommandation du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-026

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 191 CHEMIN HARLAND, N° LOT 2 089 166, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michel Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **191 chemin Harland** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2019 soit reporté à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.
- De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2019-027

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5697 CHEMIN QUEEN MARY, N° LOT 2 089 436, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **5697 chemin Queen Mary** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2019 soit refusé à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-028

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2019 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 décembre 2018 au 15 janvier 2019, au montant de **832 583, 78\$**, est par la présente approuvée.

Adoptée

2019-029

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DES DÉPENSES 2019 D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2019, au montant de 5 132 596 \$, à l'Agglomération de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 19-02, daté du 8 janvier 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-030

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2019 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2019, au montant de 96 585 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 19-01, daté du 8 janvier 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-031

APPROPRIATION DU COMPTE DE REVENUS REPORTÉS FONDS DE PARC POUR FINANCER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT NON PRÉVUES AU BUDGET OPÉRATIONNEL 2018

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 91 700 \$, tel que détaillé au tableau suivant, du compte de revenus reportés fonds de parc no. G/L 55-993-00-001 afin de financer les dépenses d'investissement non prévues au budget opérationnel 2018 :

Nature de la dépense	Montant
Parc des Conseillers – jeux d'eau	40 846
Clôture – parc de chiens	12 021
Clôture – piscine	5 008
Équipement de jeux de parcs	14 215
Abri de tennis	19 610

Adoptée

2019-032

TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ TEL QUE DÉTAILLÉ SUR LE TABLEAU SUIVANT POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2018.

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant de 443 620\$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues pour la période fiscale 2018.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Affectation	Détails	Dépense
2017-289, 2018-274.	Infrastructure – Réhabilitation de rues Réhabilitation de trottoirs	10 286 210 249
Bal 2017, 2018-272, 2018-275, 2018-276.	Sécurité Publique – Ordinateurs Véhicles	2 928 82 089
2017-289, 2018-275,	Technologie d’information – DéTECTEURS IOT Serveur réseau (SAN) Filage PC Virtuel Serveur Site My.Hampstead	21 910 71 773 2 100 406 7 370 16 599
2018-277	Travaux Public – Contrôle d’inventaire garage	2 610
Bal 2017	Élections – Remboursements & Rémun. Trésorier	5 890
2017-295	HR fund – Recrutement inspec.bâtiment	9 410

Adoptée

2019-033

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES
PIERRES CONCASSÉES**

CONSIDÉRANT QU’il y a eu un appel par invitation écrite pour la fourniture des pierres concassées;

CONSIDÉRANT QU’après l’analyse des soumissions ouvertes le 12 février 2016, celle de Lafarge Canada Inc. était la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2016-057 adoptée le 7 mars 2016, le Conseil a octroyé le contrat pour la fourniture des pierres concassées au plus bas soumissionnaire conforme, Lafarge Canada Inc, pour la période du 15 mars 2016 au 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU’il était prévu au document d’appel d’offres que le contrat incluait deux options de renouvellement d’une année chacune;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2018-089 adoptée en mars 2018, le Conseil a autorisé l’octroi du contrat pour la première option de renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le contrat avec Lafarge Canada Inc pour la fourniture des pierres concassées, soit renouvelé pour la période du 15 mars 2019 au 14 mars 2020, pour les coûts suivants

LAFARGE CANADA INC.

Criblure	(env. 25 tm)	17.51 \$ / tm
Pierre concassée ¼”	(env. 25 tm)	17.51 \$ / tm
Pierre concassée ¾”	(env. 500 tm)	17.51 \$ / tm
Pierre concassée 2”-4”	(env. tm)	17.51 \$ / tm
Pierre concassée 0”-¾”	(env. 1 600 tm)	17.51 \$ / tm

QUE, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins pour la prochaine année, le montant estimé de la dépense est de 15 000,00 \$ plus taxes applicables.

La T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

Adoptée

2019-034

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour l'entretien des piscines pour 2017, incluant deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 février 2017, celle de LCS (2895102 Canada inc.) avait été la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2017-049 adoptée en mars 2017, le Conseil a octroyé le contrat pour l'année 2017 à LCS (2895102 Canada inc.);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2018-092 adoptée en mars 2018, le Conseil a autorisé l'octroi du contrat pour la première option de renouvellement;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat avec LCS (2895102 Canada inc.) pour l'entretien des piscines, soit renouvelé pour l'année 2019 pour les coûts suivants;

2895102 CANADA INC. (LCS)

• Peinturage des piscines	7 925.15\$
• Ouverture des piscines	4 246.72 \$
• Support technique (prix par visite)	56.83 \$ / visite
• Taux horaire technicien pour réparations	82.66\$ / hre
• Taux horaire assistant technicien réparations	46.50 \$ / hre
• Taux horaire service de consultation	82.66 \$ / hre
• Chlore liquide (20 litres)	14.21 \$ / ch.
• Trans vidage du chlore (prix par bouteille)	2.59 \$ / ch.
• Fermeture des piscines	2 965.47 \$

- QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour l'entretien des piscines est de 35 367.00 \$ taxes incluses.

Adoptée

2019-035

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES UTILITAIRE FORD ESCAPE SE, ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat de deux (2) véhicules utilitaire Ford Escape Se, année 2019;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 25 janvier 2019, celle de Jacques Olivier Ford est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE, le contrat pour l'achat de deux véhicules utilitaire Ford Escape, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

JACQUES OLIVIER FORD

Deux (2) Ford Escape SE 2019 27 448.00 \$/ch 54 896.00 \$
(tel que spécifications)

La T.P.S., la T.V.Q. et la taxe spécifique sur les pneus sont applicables.

Le certificat du trésorier No 19-01, daté du 28 janvier 2019 et émis par le contrôleur de la ville, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-036

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 25 janvier 2019, celle de Construction DJL inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2019 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;
- QUE, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins pour 2019, le montant estimé de la dépense est de 23 000 \$ plus taxes applicables.

CONSTRUCTION DJL INC.

Mélange EB-5	(approx. 25 tonnes métriques)	101.40 \$ / tm
Mélange CH-10	(approx. 150 tonnes métriques)	106.20 \$ / tm
Mélange EB-10C	(approx. 25 tonnes métriques)	96.10 \$ / tm
Mélange EB-10S	(approx. 10 tonnes métriques)	93.10 \$ / tm
Mélange EB-14	(approx. 10 tonnes métriques)	92.10 \$ / tm
T.P.S.	5 %	Extra
T.V.Q.	9,975 %	Extra

Le certificat du trésorier 19-02, daté du 28 janvier 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-037

AUTORISATION D'UN PAIEMENT POUR DES TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT ADDITIONNELS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 mai 2018, celle de Groupe D.R.M. Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2018-187 adoptée le 4 juin 2018, le Conseil a octroyé un contrat de 70 663.63\$ taxes incluses à Groupe D.R.M. pour des travaux d'essouchement et d'engazonnement;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE, des travaux additionnels ont été exécutés au coût de 14 561.58 \$ taxes incluses pour l'enlèvement de 19 souches;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'autoriser un paiement additionnel de 14 561.58 \$ taxes incluses à Groupe D.R.M. Inc, pour couvrir le coût des 19 souches additionnelles qui ont été enlevées.

Adoptée

2019-038

OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour un contrat de trois ans pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 18 janvier 2019, celle de Transport LGMA inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le contrat de trois ans, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants:

TRANSPORT LGMA INC.

Collecte transport des matières secondaires récupérables :	241 612.98 \$
G.S.T. (5 %):	12 080.65 \$
Q.S.T. (9.5 %):	<u>24 100.90 \$</u>
TOTAL:	277 794.53 \$

QUE, les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme, seront ajustés selon l'Indice des prix à la consommation pour la deuxième et la troisième année du contrat;

QUE, le certificat du trésorier No 19-03, daté du 30 janvier 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-039

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (la « Loi ») (L.Q., 2015, chapitre 29) a été adoptée par le gouvernement du Québec le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le règlement afférent à la Loi a été publié le 20 décembre 2017 et précisait le contenu minimal de la politique de financement;

CONSIDÉRANT QUE parmi les objectifs de la Loi on retrouve l'obligation d'établir une nouvelle méthode de financement des régimes à prestations déterminées avec entre autres l'obligation de doter les régimes de retraite d'une politique de financement;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la "Politique de financement pour le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead" datée du 21 novembre 2018 soit par la présente approuvée, et entre en vigueur à la date qui y est indiquée.

Adoptée

2019-040

APPROBATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2019 - 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a confirmé son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale, à la suite d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé est d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa première année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Mallette Actuaire Inc. recommande d'accepter les taux proposés par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, pour un montant ne dépassant pas 194 136 \$, taxes incluses;
- D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur.

Adoptée

2019-041

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DANS UN COMPTE REER D'UN EMPLOYÉ DE LA COTISATION DE L'EMPLOYEUR AU RÉGIME DE RETRAITE

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE ratifier l'entente signée le 4 février 2019 entre la Ville de Hampstead et le directeur général qui autorise le paiement dans un REER personnel des montants suivants :

2018 – 16 064,10 \$

2019 – 20 447,61 \$

représentant la cotisation de l'employeur au régime de retraite.

Adoptée

AUTRES SUJETS

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2019-042

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h22.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp OMA, greffier